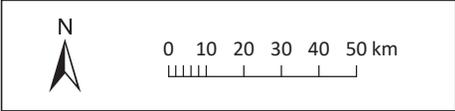


La limite de la zone 12 traverse les embouchures des tributaires, sauf celles des rivières Madawaska et Mississippi. Sur ces deux rivières, la limite se prolonge en amont jusqu'au premier barrage.

Rappel: Les règlements sont différents pour l'Ontario et le Québec. Les pêcheurs doivent s'assurer de respecter les règlements qui concernent les eaux où ils pêchent.



- Légende**
- Ville ou collectivité
  - Bureau de district du ministère
  - Route principale
  - +— Voie ferrée principale
  - ∞ Limite de la zone
  - ☪ Lac principal
  - Zone protégée

